



Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

DELIBERATION N°06-CC /2013/CCDS BIS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°06-BR /2013/CCDS POTANT CHOIX D'UN
PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX
ADMINISTRATIFS DE LA CCDS

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Monsieur Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Monsieur François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n°06-BR /2013/CCDS
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **CHOISIT** de confier à l'entreprise suivante :
Société GUYANET
58 Rue Bois de Fer - Lot Cogneau Larivot
97351 MATOURY
SIRET : 44338319500023

La mission de nettoyage des locaux administratifs de la CCDS sis 1 rue Raymond CRESSON à Kourou -d'une durée d'1 an et renouvelable 2 fois - au prix mensuel de 410 €

Article 3 : **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la CCDS.

Article 4 : **APPROUVE** le projet de convention proposé.

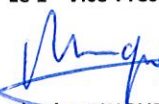
Article 5 : **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et toutes les pièces y afférant.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 5
-Pour : 4
-Contre :
-Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président


Charles RINGUET
